

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
et de la souveraineté alimentaire

Arrêté du **10 MARS 2023**

portant création et composition de la formation spécialisée du comité social d'administration de la forêt et de l'agriculture

Le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2022 modifié portant institution et composition des comités sociaux d'administration relevant du ministre chargé de l'agriculture ;

Vu l'arrêté du 12 janvier 2023 portant création et composition du comité social d'administration de la forêt et de l'agriculture du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire;

Vu l'arrêté du 12 janvier 2023 portant désignation des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants des personnels au sein de la formation spécialisée du comité social d'administration de la forêt et de l'agriculture du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire à l'issue des résultats des élections professionnelles 2022 ;

Vu le procès-verbal du bureau de vote électronique du comité social d'administration de la forêt et de l'agriculture du ministre chargé de l'agriculture du 8 décembre 2022 ;

Vu les désignations communiquées par les organisations syndicales,

Arrête :

Article 1^{er}

Il est créé auprès du directeur général de la performance économique et environnementale des entreprises une formation spécialisée du comité social d'administration de la forêt et de l'agriculture ayant compétence dans le cadre du titre III du décret du 20 novembre 2020 susvisé pour connaître de toutes les questions concernant les services de la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises et pour les services chargés de la forêt et de l'agriculture au sein des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France, des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ainsi que des directions départementales des territoires et de la mer et des directions départementales des territoires.

Article 2

La formation spécialisée est présidée par le président du comité social d'administration de la forêt et de l'agriculture, ou son représentant.

Les représentants du personnel sont désignés comme suit (par ordre protocolaire) :

Nom de l'organisation syndicale	Membres titulaires	Membres suppléants
FO Agriculture	1. Mme MONIER Magali - Technicienne supérieure du ministère chargé de l'agriculture - Direction départementale des territoires de la Manche	1. M. PICART Sylvain - Technicien supérieur du ministère chargé de l'agriculture - Direction départementale des territoires du Morbihan
	2. Mme VIMONT Gisèle - Secrétaire administrative du ministère chargé de l'agriculture - Direction départementale des territoires de l'Allier	2. Mme DUBOSCQ Fanny - Technicienne supérieure du ministère chargé de l'agriculture - Direction départementale des territoires des Alpes Maritimes
	3. M. JUIN Yves - Technicien supérieur du ministère chargé de l'agriculture - Direction départementale des territoires de Lozère	3. Mme BOISTEAUX Anne - Ingénieure de l'agriculture et de l'environnement - Institut Agro Dijon
UNSA Fonction Publique	4. M. DELCEY Jacques - Secrétaire administratif du ministère chargé de l'agriculture - Direction départementale des territoires du Jura	4. Mme Sylvie GARCIA - Secrétaire administrative du ministère chargé de l'agriculture - Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises
	5. M. POULOT Aurélien - Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement - DRAAF Grand Est	5. Mme PFLEGER Stéphanie - Adjointe administrative du ministère chargé de l'agriculture - Direction départementale des territoires de Jura
	6. Mme DURAND Fabienne - Attachée d'administration de l'Etat - Direction départementale des territoires de Loire Atlantique	6. Mme Géraldine FABIoux - Secrétaire administrative du ministère chargé de l'agriculture - Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises
CFDT	7. Mme RIMBERT-DUCHER Agnès - Attachée d'administration de l'Etat - Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises	7. M. PETIT Jean-Pierre - Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement - Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises
	8. Mme PLANTIER Virginie - Ingénieure de l'agriculture et de l'environnement - Direction départementale des territoires d'Ardèche	8. Mme GELHAY Virginie - Technicienne supérieure du ministère chargé de l'agriculture - Direction départementale des territoires de Charente

L'Elan Commun : CGT SNETAP SNUITAM SUD	9. M. DANIEL Jean-Philippe - Secrétaire administratif du ministère chargé de l'agriculture - Direction départementale des territoires du Tarn	9. Mme GARAPON Delphine - Technicienne supérieure du ministère chargé de l'agriculture - DRAAF Occitanie
	10. M. FORICHON Michaël - Technicien supérieur du ministère chargé de l' agriculture - Direction départementale des territoires de l'Indre	10. Mme DIOT Sandrine - Adjointe administrative du ministère chargé de l'agriculture - Direction départementale des territoires de Haute Marne
Alliance du Trèfle	11. Mme DELAPORTE Anne-Laure - Inspectrice de santé publique vétérinaire - Direction départementale des territoires des Ardennes	11. M. RICHUILLEY Lionel - Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement - Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises

Article 3

Le mandat des représentants des personnels, titulaires et suppléants, entre en vigueur à compter du 1er janvier 2023.

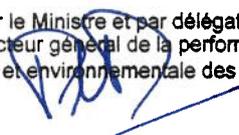
Article 4

Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Fait le **10 MARS 2023**

Pour le ministre et par délégation :

Pour le Ministre et par délégation
Le directeur général de la performance
économique et environnementale des entreprises


Philippe DUCLAUD